

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

sur la route départementale n° 65bis
du P.R 3+950 au P.R 4+030

hors agglomération

sur le territoire de la commune d'ALBIAS

A.D. n° 2020/391

Le président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

VU le règlement départemental de voirie adopté le 2 mars 2009,

VU l'arrêté départemental R.H. 20/20 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

VU la demande présentée par l'entreprise TOTAL QUADRAN 63 bd Silvio Trentin 31200 TOULOUSE, en date du 26 mars 2020,

CONSIDERANT que pour permettre l'opération de manutention aux abords du moulin de Bias, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

SUR proposition de Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

- ARRÊTE -

Article 1

La circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée sur la route départementale n° 65bis, dans sa section comprise entre le PR 3+950 et le PR 4+030, sur le territoire de la commune d'Albias, hors agglomération, le mardi 31 mars 2020 de 8h00 à 17h00.

Article 2

La circulation des véhicules sera interdite sur la route départementale n°65bis, entre le PR 3+950 et le PR 4+030.

La déviation, dans les deux sens, empruntera l'itinéraire suivant :

- RD n° 65, du PR 0+750 au PR 3+400.

Article 3

Par mesure dérogatoire, seuls seront autorisés les accès des riverains, des membres du corps médical dans l'exercice de leur profession, des véhicules d'incendie et de secours et des véhicules de la Poste.

Article 4

La signalisation réglementaire de déviation sera mise en place par les soins de la subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val.

La mise en place et la maintenance de la signalisation du chantier seront assurées par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, sous contrôle de la subdivision départementale, et ce pendant toute la durée du chantier.

Les panneaux seront de gamme normale, obligatoirement rétro réfléchissants et les premiers de chaque série de classe II ou pourvus de feux clignotants synchronisés. Ils seront maintenus propres, en bon état permanent et seront déposés après achèvement des travaux, lorsque la sécurité des usagers sera assurée.

Leur installation sera obligatoirement réalisée conformément au schéma de pose ci-annexé.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la déviation.

Article 6

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7

- M. le directeur de l'aménagement et de la voirie,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique,

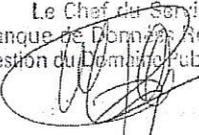
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du conseil départemental et dont une copie sera adressée à :

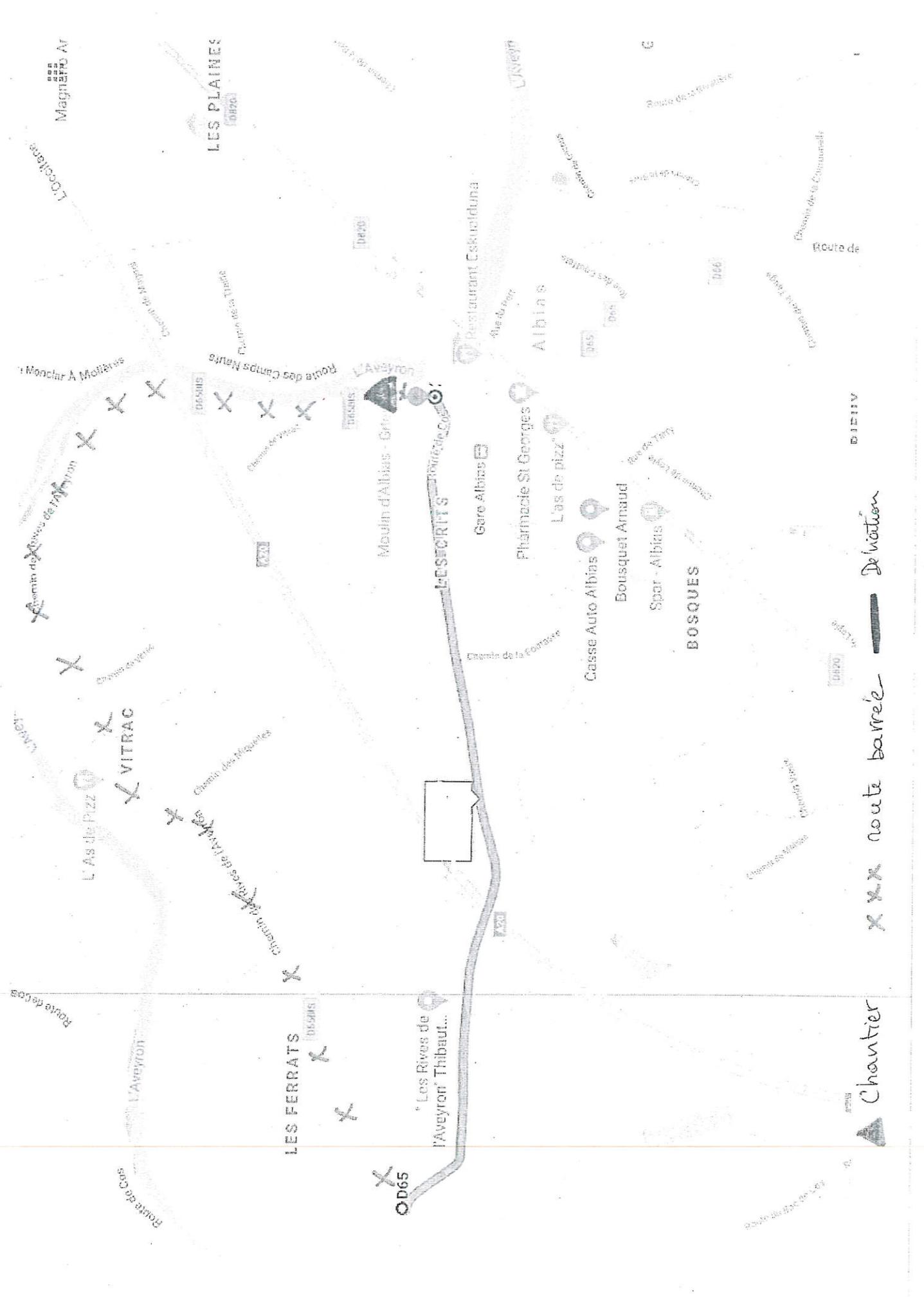
- Mme le Maire de la Commune d'Albias,
- M. le directeur départemental des territoires,
- M. le directeur de l'entreprise TOTAL QUADRAN,
- M. le directeur départemental de La Poste,
- M. le directeur du S.M.U.R. - urgences
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Mme la responsable du service régional de transport de Tarn-et-Garonne,
- Mme le chef de la subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble Val,
- M. le directeur de la société SECURITAS transport de fonds,
- M. le directeur de la société BRINK'S évolution,

A Montauban,
le 27 mars 2020

P/le président,

Le Chef du Service
Banque de Données Acquières
et Gestion du Domaine Public Routier,


Michel PISTOUILLE



Magnifico Air

LES PLAINES

Albiens

BOSQUES

LES FERRATS

Les Rives de l'Aveyron Thibaut...

LES SECRETES

Chantier

XXX route barrée

Déviation

DIEUV

